

Saison 2019/2020

Règlement du VAL D'OISE TROPHY UFOLEP Challenges Jeunes hivernal et printanier

Le Val d'Oise Trophy UFOLEP Challenges Jeunes sont des épreuves de promotion ouvertes aux jeunes vététistes, licenciés ou non, de 6 à 14 ans (de 2014 à 2006).

Les épreuves se dérouleront le samedi après-midi. Départ à **14 h**.

Article 1 : Le prix d'engagement sera de :

✓ Engagement à l'avance

4,50 € pour chaque participant licencié UFOLEP,

7,00 € pour tous les autres participants.

✓ Engagement pris sur place

7,50 € pour tous les participants (y compris les « UFOLEPIENS »).

Pour les licenciés UFOLEP R5 1 (licence compétitive) : présentation de **la licence de la saison en cours et du carton VTT**.

Pour les non licenciés et licenciés UFOLEP R5 2 (licence non compétitive) : présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT en compétition (de moins d'un an).

Pour les licenciés hors UFOLEP : présentation de la licence activités cyclisme ou triathlète où il doit être notifié la date du certificat médical.

ATTENTION : perdent leur qualité de prioritaire :

- les vététistes inscrits sur place partiront derrière.

Article 2 : Les épreuves se dérouleront selon les catégories suivantes sur un circuit accessible à tous et sans zone dangereuse :

- Jeunes nés en 2014	Série A
- Jeunes nés en 2013 - 2012	Série B
- Jeunes nés en 2011 - 2010	Série C
- Jeunes nés en 2009 - 2008	Série D
- Jeunes nés en 2007 - 2006	Série E

Article 3 : Le circuit devra être conçu suffisamment court pour permettre aux parents de voir, le plus

souvent possible, leurs enfants en action (et pour raison de sécurité). Toute incivilité (notamment des parents) pourra être sanctionnée par le club organisateur ou les membres de la commission le jour même de l'épreuve ou ultérieurement lors d'une réunion de commission.

Les accompagnateurs n'ont pas le droit d'être sur le circuit empruntés par les coureurs et ne doivent en aucune façon aider les enfants dans leur effort. Une aide mécanique est tolérée.

Pour la 1ère épreuve de chaque challenge, tirage au sort **pour les engagés à l'avance**, par catégorie d'âges pour tous ; 5 départs indépendants et successifs (féminines et masculins séparés) sur les distances suivantes :

- Jeunes nés en 2014	environ 2 km	- Jeunes nés en 2009 -2008	environ 5 à 7 km
- Jeunes nés en 2013 – 2012	environ 2 à 4 km	- Jeunes nés en 2007 - 2006	environ 7 à 9 km
- Jeunes nés en 2011 – 2010	environ 4 à 5 km		

Article 4 : A partir de la 2^{ème} épreuve, l'ordre de départ sera celui du classement général précédent en séparant filles et garçons (1^{er} départ garçons puis les filles).

En cas d'égalité de points, prendre en compte le classement de la manche précédente.

Article 5 : Avant le départ des épreuves, une reconnaissance du circuit, à allure modérée, sera effectuée par les coureurs en présence d'un ouvreuse.

Article 6 : La plaque doit être visible afin de pouvoir comptabiliser le vététiste pour le classement : il faut **3 attaches** pour tenir correctement la plaque vtt **verticalement**.

Article 7 : Récompenses.

A chaque épreuve, pour chaque catégorie chez les masculins et les féminines une coupe au 1^{er} et une médaille aux 2^{èmes} et 3^{èmes}.

Une boisson et une pâtisserie, seront offerts à tous les enfants.

Pour la finale :

Pour recevoir les récompenses, participation obligatoire à la finale (sauf exception, à la discrétion de la Commission VTT). Chaque participant à l'épreuve finale recevra une médaille de participation au Challenge.

Pour le Classement général :

Coupe ou trophée aux 3 premiers de chaque catégorie en dissociant filles et garçons. Si le 1^{er} Ufolépien n'est pas dans les 3 premiers du classement général, il sera récompensé par une coupe.

Article 8 : Un classement sera établi sur le total des manches moins 1 de chaque challenge chez les masculins et chez les féminines dans chaque catégorie avec le barème suivant :

30 points au 1^{er}, 28 points au 2^{ème}, 26 points au 3^{ème}, 24 points au 4^{ème}, 22 points au 5^{ème}, 20 points au 6^{ème}, 19 points au 7^{ème}, 18 points au 8^{ème}, etc, et à partir du 24^{ème} deux points de participation pour tous les concurrents ayant pris le départ.

Article 9 : Tous les participants doivent posséder un casque et un VTT en bon état. Le club organisateur devra assurer la sécurité de son épreuve et sera totalement responsable techniquement et financièrement de son organisation. Le port de caméra embarquée est formellement interdit (cf règlement national).

Article 10 : *Chaque Val d'Oise Trophy UFOLEP Challenge Jeunes* se dispute sur le nombre d'épreuves figurant au calendrier de la saison. A l'issue de ces épreuves, un classement général sera établi en totalisant les points de chaque participant selon les règles de l'article 8. Sera déclaré vainqueur dans chaque catégorie le garçon et la fille ayant obtenu le plus de points. En cas d'égalité le classement de la manche finale départagera les concurrents.